

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 juin à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, maire, en date du 16 juin 2014 s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Présents: M. Yves CHERON, Mme Betty COËLLE, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Stéphanie ALVES, M. Eric LAUBE, Mme Martine HUIN, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sylvia MOREAU, M. Alexandre AZZOPARDI, Mme Maÿlis PETILLON, Mme Hélène BOUCHERAT, Mme Véronique GUERITON, M. Xavier FRANÇOIS, Mme Paulina DYREK.

Pouvoirs : M. Philippe COLIN à M. Yves CHERON

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du mardi 20 mai 2014, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) – Adoption des nouveaux rythmes scolaires

Délibération 28-2014

Mr le maire indique aux conseillers municipaux que Mme Stéphanie ALVES s'est chargée de rédiger les réponses au document envoyé à la direction des services de l'Education Nationale de l'Oise. Il lui donne donc la parole.

Mme Stéphanie ALVES indique que le conseil d'école s'est tenu le jeudi 3 juin 2014 à 18h00. Après concertation, il a été voté que le mercredi matin serait travaillé et le mardi après-midi ou le jeudi après-midi servirait aux nouvelles activités périscolaires.

Dans le milieu rural l'accès aux activités périscolaires n'est pas toujours aisé du fait de l'éloignement des structures d'accueil. Les enfants et les parents sont donc très demandeurs d'activités culturelles et sportives proposées sur place. Les animateurs spécialisés ne pouvant pas se déplacer pour des périodes courtes, la commune a donc proposé un regroupement d'activités sur un après-midi.

Cela pour répondre au besoin de diversification des activités pour les enfants de maternelle et du primaire.

De plus, la commune de Ver sur Launette faisant partie d'un RPI, nous sommes tributaires des transports scolaires. Il est donc beaucoup plus difficile, dans ces conditions, d'alléger la journée des enfants. C'est pourquoi il nous sera plus facile de recruter du personnel qualifié pour une demi-journée et donc de proposer de meilleures activités aux enfants.

Le temps scolaire se déroulera de la manière suivante :

- Lundi : 8h45 – 11h45 ---13h35 – 16h35
 - Mardi : 8h45 – 11h45
 - Mercredi : 8h45 – 11h45
 - Jeudi : 8h45 – 11h45 --- 13h35 – 16h35
 - Vendredi : 8h45 – 11h45 --- 13h35 – 16h35
- pour un total de 24h par semaine.

Le temps périscolaire se déroulera de la manière suivante :

- périscolaire du matin de 7h45 à 8h35
- temps de restauration scolaire de 11h45 à 13h25. Pour le moment, aucune organisation n'a été planifiée pour ce temps le mercredi.
- mardi après-midi TAP de 13h35 à 16h35
- périscolaire du soir de 16h35 à 18h45.

Les activités périscolaires envisagées (TAP):

Les activités périscolaires envisagées seront dans la lignée du projet d'école : initiation reportage (vidéo, radio, journal, ...), contes, comédies musicales, théâtre, chant, course d'orientation, tennis, tennis de table, judo, cirque, sports collectifs, création de jeux de sociétés, ...

Ainsi que de l'art visuel (reproduction d'œuvres connus, calligraphie, ...), des travaux manuels, de l'expression corporelle (danse, ...).

Pour encadrer l'ensemble des enfants de l'école élémentaire, nous aurons besoin d'environ 8 animateurs.

La commune dispose de 2 animateurs titulaires d'un BAFA et d'une ATSEM. Il nous manque donc 4 animateurs « BAFA » et 1 directeur (titulaire d'un BAFAD ou d'un BPJEPS).

Les sessions de base seront organisées sur la durée de chaque intervalle scolaire entre deux périodes de vacances, soit 6 à 7 semaines.

Cet intervalle de temps permettra, dans un premier temps, aux enfants de découvrir chaque atelier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

2) – Choix d'un prestataire de service pour les T.A.P (CSR)

Délibération 29-2014

Il est proposé de faire appel aux services du Centre Social Rural de Nanteuil Le Haudouin.

La signature avec le prestataire est consentie pour 1 an, à la suite de quoi un premier point sera fait avant de se réengager.

Celui-ci organisera dès la rentrée 2014 les nouvelles activités en embauchant du personnel qualifié pour le mettre à disposition de plusieurs communes, à savoir, Nanteuil Le Haudouin, Silly Le Long et Ver Sur Launette. Cette solution permet de

mutualiser des animateurs qualifiés et ainsi de proposer des activités intéressantes aux enfants à un coût abordable.

Ayant une incertitude sur le nombre d'enfant qui participeront à ces activités, le coût estimé total pour l'ensemble du RPI (Eve et Ver Sur Launette) s'élève à 18 900 € auquel on déduit une subvention reçue de l'Etat de 50€ par enfant et par an (110 enfants), soit un reliquat de 13 400€ restant à la charge des deux communes dont 80% pour la commune de Ver Sur Launette.

Il est demandé aux familles de participer au financement des TAP au même titre que le périscolaire. La tarification se fera donc par tranche d'imposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

3) – Prix des prestations de service périscolaire

Délibération 30-2014

La tarification des prestations périscolaire se faisant par tranche d'imposition, il est proposé :

- Accueil du matin et du soir, une augmentation de 1 %.
- La société de restauration ayant augmenté ses tarifs de 0.12€, ce coût supplémentaire sera supporté par les familles pour les repas.
- Accueil du midi, le tarif reste inchangé.

Ce qui amènerait les tarifs suivants pour la prochaine rentrée:

En Euros	T1	T2	T3	T4
Accueil matin	1,18	1,25	1,32	1,39
Repas	2,68	2,68	2,68	2,68
Accueil midi	2,14	2,27	2,39	2,51
Accueil soir	3,38	3,58	3,78	3,98
TAP	3,00	3,70	3,90	4,10

Les repas non commandés seront facturés au tarif de 6€.

De plus, aucun enfant se situant dans la tranche 5 de tarification, il est proposé de supprimer celle-ci.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

4 – Election du 3eme adjoint en charge des écoles

Délibération 31-2014

Comme il avait été décidé lors du conseil municipal du 28 mars 2014, nous procédons ce jour à l'élection du 3ème adjoint en charge des écoles.

Madame Stéphanie ALVES est candidate.

Chaque conseiller municipal a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs :	5
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	10

A obtenu :

Madame Stéphanie ALVES : 10 voix

Madame Stéphanie ALVES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

5 – Convention avec l'association « LE RELAIS » pour la mise en place d'un conteneur pour la collecte des vêtements

Délibération 32-2014

« Le Relais » nous a proposé l'installation d'un conteneur pour la collecte des vêtements sur le parking du stage, à côté des conteneurs à verre. Cette démarche ne requiert aucun investissement de notre part. La prestation est totalement gratuite. L'entretien et le vidage régulier des conteneurs sont assurés par les professionnels du Relais

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

6 – Travaux de réparation de bouches à incendie

Délibération 33-2014

- La bouche à incendie située Rue d'Ancy est fermée en raison d'un mauvais fonctionnement.
- La bouche à incendie Rue du Bois fonctionne encore, mais connaît des signes importants de vétusté.
- Des bouchons sont inexistantes sur certaines bouches.

Des devis pour le changement des bouches à incendie et réparation ont été demandés à la société VEOLIA. Il en ressort que le montant des travaux se monte à :

- RUE D'ANCY : 2 778.37 € TTC
- RUE DU BOIS : 2 778.37 € TTC
- REMISE DES BOUCHONS MANQUANTS: 360 € TTC

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les dégradations par la grêle sur les toitures des bâtiments communaux

Suite aux orages de grêle survenus sur la commune le 8 et 9 juin 2014, de nombreux dégâts ont été constatés sur les biens publics, à savoir :

- La toiture de l'école de Loisy
- La toiture et un mur du logement communal de Loisy
- Les 3 bâches de la station d'épuration de Loisy
- La toiture de la Mairie ainsi qu'un Velux brisé
- Le dortoir de l'école a subi une inondation suite à un trou dans la gouttière
- Le Velux dans « Le Rabelais »
- Deux Velux, la gouttière et une persienne de la maison « CADART »
- La toiture du Clocher et de l'Eglise
- 25 luminaires. Les lampadaires à boule n'étant plus autorisés, il faut procéder à un changement total.

L'expert des assurances est passé vendredi 20 juin 2014, il attend les devis pour donner sa réponse.

Redevance ORANGE

Délibération 34 – 2014

La dernière redevance pour la permission de voirie a été versée en 2007. Une demande de rétrocession sur 5 ans est possible, soit depuis 2009.

Les réseaux d'Orange sur notre commune sont :

- Aérien : 3.139 Km
- Sous-sol : 15.870 Km
- Cabine téléphonique : 1 M²

Sur 2014, la redevance s'élève à 837.19 €. Avec la rétrocession sur 5 ans, le montant s'élève à 4.664,38€. Cette redevance est à réclamer à ORANGE. Un titre sera émis en ce sens.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

ADTO

Délibération 35 – 2014

M. Yves CHERON est désigné comme représentant pour participer à l'Assemblée Générale et renoncer au droit préférentiel.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Les recours auprès du tribunal administratif

- Le premier recours de Mme Lydia METZ pour le site « AGISSONS ENSEMBLE POUR VOUS » resté ouvert la veille et le jour du scrutin à été rejeté.
- Le second recours de M. Le Préfet pour mauvaise rédaction du procès verbal de l'élection et du nombre de sièges pourvus par la liste ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN.

Le nombre de sièges est de 2 et non 3 comme indiqué sur le procès verbal, c'est pourquoi :

- M. AZZOPARDI est élu en qualité de conseiller municipal

Pour les élus de la liste de Mme Lydia METZ :

- Mme Lydia METZ est élue en qualité de Conseillère municipale et communautaire
- L'élection de Mme Maÿlis PETILLON est annulée

M. Le Préfet doit rappeler M. Le Maire pour faire le point et indiquer les modalités d'application de cette décision.

Fin de séance à 21h30.

LISTE des MEMBRES PRESENTS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2014

Nom	Prénom	Signature	Motif d'empêchement
CHERON	Yves		
FOLGALVEZ	Dominique		
COELLE	Betty		
ALVES	Stéphanie		
AZZOPARDI	Alexandre		
BOUCHERAT	Hélène		
COLIN	Philippe		
DYREK	Paulina		
FRANÇOIS	Xavier		
GUERITON	Véronique		
HUIN	Martine		
LAUBE	Eric		
LEFEVRE	Philippe		
MOREAU	Sylvia		
PETILLON	Maÿlis		